



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE LUNDI 31 MARS 2025 A 18H30 A VERNANTES

Date de convocation : L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Comité syndical convoqué le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Vernantes sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Président

Présents : Mmes et M. LE COQ S.- PICHONNEAU P.- RAPICAULT C.- RICHARD F.- BOIREAU C.- CANTIN J.- DEROUET S.- LEFEBVRE S.- NIVELLE L. - PAPOT T.- SERRET R.

Absents : DEROUET S. (*donne pouvoir à M Nivelles*) LE NUD A.- RAVENEAU A. (*donne pouvoir à Mme Pichonneau*)

Secrétaire de séance : *Monsieur PAPOT*

Date de convocation : 24 /03/2025
Date d'affichage : 24 /03/2025
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de votants : 11- 13

1. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 03 mars 2025 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 03 mars 2025, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 03 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Information sur les décisions et marchés pris par le Président

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 avril 2022, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

- Paiement de la réparation des ardoises et nettoyage des gouttières auprès de MONJAL LUDOVIC pour la MPE Longué pour un montant de 300 €
- Paiement de la sauvegarde du serveur auprès de ORDICUBE pour un montant de 1 008 €
- Versement de 25 % de la subvention 2025 à FAMILLES RURALES pour l'ALSH Longué pour un montant de 20 611.50 €
- Versement de 25 % de la subvention 2025 à FAMILLES RURALES pour l'ALSH Vernantes pour un montant de 9 752 €
- Achat d'une armoire 2 portes auprès de BUT Distré pour MA Vernantes pour un montant de 159.99 €
- Achat de produits d'entretien et d'hygiène, de petit équipement auprès de HENRI JULIEN pour Vernantes pour un montant de 775.80 €
- Remboursement d'indus auprès de la MSA pour un montant de 4 951.59 € (1 216.21 € + 1 276.69 € + 770.59 € + 1 688.10 €). Prestations reçues en 2023 et 2024.



3. Approbation et vote du CFU 2024

Monsieur le président rappelle que le Compte financier unique, dressé par Madame la Releveur Municipal, constitue un document de synthèse établi à la clôture de chaque exercice et qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Le Comité Syndical doit apprécier si la reddition des comptes du comptable est conforme à la comptabilité du SIVU Loire-Longué telle que retracée dans le Compte Financier Unique.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 205 de la Loi de Finances 2024, le Compte Financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

VU le budget primitif 2024,

VU le CFU de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

CONSIDERANT que Monsieur Laurent NIVELLE, Président, s'est retiré pour le vote du CFU

Après en avoir délibéré, le comité syndical du SIVU Loire-Longué, à l'unanimité des votants.

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget principal du SIVU Loire-Longué, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Résultats de la section de Fonctionnement :

- Recettes de Fonctionnement :	1 083 213.05 €
- Dépenses de Fonctionnement :	1 290 991.10 €
- Résultat de clôture à affecter - Déficit :	207 778.05 €

Résultats de la section d'Investissement :

- Recettes d'Investissement :	258 034.50 €
- Dépenses d'Investissement :	140 646.65 €
- Résultat de clôture à affecter – Excédent :	117 387.85 €

A noter : Monsieur DEROUET ayant donné procuration à Monsieur Nivelles n'a pas de voix décisionnaire pour l'adoption du CFU contrairement aux autres votes délibératifs.

Le résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement s'élève à **-207 778.05 €** et le résultat reporté à **450 263.16 €** soit un cumul à **242 485.11€** qui devra être reporté au compte 002 du Budget Primitif 2025.

Le résultat de clôture 2024 de la section d'investissement s'élève à **117 387.85 €** et le résultat reporté à **127 793.66 €** soit un cumul à **245 181.51 €** qui devra être reporté au compte 001 du Budget Primitif 2025.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024

VU l'examen détaillé présenté par le Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de procéder à la reprise et à l'affectation du résultat comme suit :

Résultats de la section de Fonctionnement :

- Recettes de Fonctionnement : 1 083 213.05 €
- Dépenses de Fonctionnement : 1 290 991.10 €
- Résultat de clôture à affecter - **Déficit** : 207 778.05 €

Résultats de la section d'Investissement :

- Recettes d'Investissement : 258 034.50 €
- Dépenses d'Investissement : 140 646.65 €
- Résultat de clôture à affecter – **Excédent** : 117 387.85 €

A- Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Le résultat cumulé de 242 485.11 € est reporté au compte 002 en recette de fonctionnement sur le budget primitif 2025.

B- Affectation du résultat de la section d'investissement :

Le résultat cumulé de 245 181.51 € est reporté au compte 001 en recette d'investissement sur le budget primitif 2025.

C- Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002 : 242 485.11€		R001 : 245 181.51€

5. Budget : Lignes de trésorerie Subventions et FCTVA

Monsieur le président rappelle le fonctionnement des lignes de trésorerie : face aux dépenses d'investissement liées aux extensions des ALSH, le crédit agricole propose deux lignes de trésorerie permettant un déblocage de fonds en cas d'attente de versement de subventions et en attente de la FCTVA (pour rappel versement à N+2).

Le comité syndical approuve les décisions de M le président et l'autorise à signer les documents de lignes de trésorerie.

- 150 000€ pour la ligne de trésorerie FCTVA
- 200 000€ pour la ligne de trésorerie subventions

6. Budget – Adoption du budget prévisionnel 2025

Monsieur Nivelles indique qu'il a quelques changements depuis le ROB :

Modifications apportées au ROB présenté en CS du 03 mars 2025

→ **En dépenses de fonctionnement :**

En 611 : Suite au retour de la convention d'utilisation des locaux de l'école R Renard, le SIVU reversera à la mairie de Longué Jumelles un montant de 71.18€ par jour d'utilisation, nous comptabilisons 89 jours de présence, soit un montant estimé à 6 335.02€.

En 61521 : entretien des bâtiments publics : ajout des 2 reliquats de factures non réglées en 2024 pour un montant d'environ 4 000€

En 66111 : Ajout d'une ligne d'intérêt si besoin de déblocage des lignes de trésorerie.

En 673 : Demande de la MSA suite à un trop-perçu en 2023-2024 pour un montant de 4 900€

En 6478 : Assujettissement contribution FIPHFP (fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique) d'un montant de 4 725€)

En 6817 : Dotations aux provisions à reporter chaque année (200€)

Concernant le chapitre 012 (charges de personnel), celui-ci se voit augmenté de 30 000 € uniquement du fait :

- de l'augmentation des cotisations patronales CNRACL,
- de la mise en place obligatoire de la prévoyance,
- de la cotisation liée au Fond d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP)

→ **En Recettes de fonctionnement**

En 777 : Quote part de subvention (600€) en transfert de compte dépenses d'Investissement -040 (transfert de section)

Monsieur PAPOT demande des précisions sur les frais TIPI : Le paiement TIPI, pour Titre Payable par Internet, est un service de paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement, cela engendre des frais pour le SIVU.

Monsieur LEFEBVRE questionne l'évolution des recettes familles, qui restent stables par rapport à l'année précédente. Monsieur NIVELLE précise que les tarifs pratiqués pour les EAJE sont réglementés par la CAF. Seuls les tarifs des accueils de loisirs peuvent évoluer selon une volonté des élus. C'est effectivement le cas à partir du 1^{er} juillet 2025, mais ces recettes seront directement perçues par Familles Rurales. Cette augmentation permet une diminution des subventions octroyées à la fédération FR.

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 03 mars 2025,

VU la présentation du Budget Primitif 2025 en Fonctionnement et en Investissement,

Sur proposition de monsieur le Président, et après examen détaillé des différents comptes, le comité syndical, à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE ET VOTE le Budget Prévisionnel 2025 du SIVU et ses annexes

Budget prévisionnel 2025			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 411 340.74 €	1 411 340.74€	1 093 383.00 €	1 093 383.00 €

7. Extensions ALSH

Les réunions de début de chantier se sont tenues les lundi 3 mars et lundi 31 mars sur les 2 sites.

Commencement du gros œuvre attendu semaine 17 soit le 22 avril pour Longué et début mai pour Vernantes.

Le déménagement de l'accueil de loisirs de Longué s'est déroulé conjointement entre le SIVU, la mairie, et Familles Rurales sur le site de l'école Raymond Renard, Les enfants y sont accueillis depuis le mercredi 17 mars.

Une convention a été réalisée pour permettre l'utilisation de la voiture de la cantine, afin de faciliter l'intendance.

Pour le site de Vernantes, une convention de mise à disposition a été signée avec Mme Fourier, propriétaire du terrain attenant au terrain d'extension de l'accueil de loisirs afin de faciliter le passage de engins de chantier ainsi que l'implantation de la base de vie et le stockage des matériaux des entreprises.

1. Agenda

- Lundi 12 mai 2025 à 18h30 : Observatoire de la petite enfance (salle ACL Longué Jumelles)
- Lundi 16 juin 2025 à 18h30 : Comité syndical dans les locaux du SIVU.

2. Questions diverses

Pour rappel, Madame LANNUZEL (Anjou Numérique – 06 85 07 98 75 - l.lannuzel@anjou-numerique.fr) souhaite recevoir un retour des mairies intéressées pour un partenariat autour des permanences d'atelier ou de formation dans l'accompagnement au numérique de proximité pour les agents (gratuit), avant fin avril.

FIN DE SEANCE : 20h

Secrétaire de séance- M. Thierry PAPOT

